



## REGLEMENT INTERIEUR 2018/19 :

Toute inscription sous-entend la validation de ce règlement intérieur.

### Inscription et ouverture des cours :

L'inscription se fait à l'année (+ à la carte pour le cours du lundi 20h45) et est payable par chèque en 1 à 3 fois, à l'ordre de votre professeur. Un cours manqué ne peut être remboursé, mais peut dans certains cas être rattrapé sur une autre séance de la semaine après concertation avec votre professeur.

Les cours prévus sur le planning de rentrée ouvriront à partir d'un effectif minimum de 6 élèves atteint aux vacances de la Toussaint. Faute d'atteindre cet effectif, une concertation aura lieu entre professeur et élèves pour trouver une solution de remplacement ; si le cours est définitivement annulé les élèves devront régler uniquement les cours réellement pris et seront remboursés du reste de l'année.

### Pièces à fournir :

- 1 fiche d'inscription à jour
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse et/ou gymnastique.
- 1 premier règlement (année ou trimestre) + frais d'inscription.

### Dates des cours :

Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone C. Sont prévus : 30 semaines de cours de danse et 33 semaines de cours de gymnastique.

Pour des raisons d'organisation familiale, il n'y aura pas de cours de danse classique : du 8 au 10 octobre 2018, du 28 au 30 janvier 2019, du 25 au 27 mars 2019, du 3 au 5 juin 2019.

Pas de cours de modern jazz le 5 octobre 2018.

### Horaires, accompagnement et responsabilité :

Les cours commencent à l'heure indiquée au planning, merci de prévoir le temps nécessaire à se mettre en tenue avant cet horaire de début.

Pendant toute la durée de leur présence au Château, il est demandé aux accompagnants et aux élèves de respecter le calme des lieux, de respecter les consignes de sécurité applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété, de ne pas gêner l'accès aux issues de secours.

Les parents s'engagent à accompagner ou faire accompagner leur enfant mineur à la salle de danse, à s'assurer que le cours a bien lieu avant de le laisser, et à venir le rechercher à l'heure indiquée au planning.

### Arrivée / départ en cours d'année :

Il est possible de s'inscrire en cours d'année. Le tarif sera calculé au prorata du nombre de semaines de cours. En cas de départ en cours d'année, les cours seront remboursés uniquement pour raison de déménagement ou de problème médical de long-terme, avec justificatif. Un élève qui « change d'avis » ne peut être remboursé.

### Tenues et affaires personnelles :

L'élève est prié de venir avec une tenue de danse (conforme aux demandes du professeur) complète à chaque cours.

Les cheveux doivent être solidement attachés et maintenus hors du visage par tout moyen possible.

Le port de bijoux et montres est interdit pendant les cours.

Les téléphones portables doivent impérativement rester silencieux pendant les cours et restent au vestiaire.

Les élèves sont responsables des affaires qu'ils amènent à la salle de danse et au vestiaire.

Les chaussures de ville sont interdites sur le tapis de danse.

La consommation de nourriture est interdite dans la salle de danse (y compris les chewing-gums).

### Présence pendant les cours :

Il est demandé aux élèves d'être ponctuels, d'être les plus assidus possibles et de prévenir en cas de retard ou d'absence.

Un élève en retard pourra se voir refuser l'accès au cours : le professeur ne peut pas assumer la responsabilité d'un élève qui aurait manqué la phase d'échauffement du cours.

Les cours ne sont pas ouverts au public, sauf avec l'accord du professeur.

### **Urgence médicale :**

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur prendra contact avec les services de secours et avec la personne désignée comme contact en cas d'urgence sur la fiche d'inscription.

### **Absence du professeur :**

En cas de retard ou d'absence du professeur, tout est mis en œuvre pour informer les élèves / leurs parents par SMS et/ou par email (si adresse valide fournie à l'inscription), et un message sera affiché sur la porte d'entrée de la salle de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul.

### **Représentations et répétitions :**

Il n'y a pas de gala de danse en 2019.

### **Objets trouvés :**

Tout objet trouvé est mis à l'abri par les professeurs ou par le personnel d'entretien du Château et conservé pendant un an minimum.